

Recrute un Directeur Médical à 30 % pour son BAPU  
Et un médecin pour le CMPP de CAEN à 50 %

Contrat à durée indéterminée - convention 66  
Poste à pourvoir dès que possible  
Temps de travail : 80 % de temps

#### Intitulé du poste

Médecin pédopsychiatre ou psychiatre CMPP (50 %) et Directeur Médical du BAPU (30 %)

#### Mission et contexte

Au nom de l'Association et de sa Présidente, il assure la direction médicale du service du BAPU (30%) ainsi que la fonction de médecin pédopsychiatre du CMPP (50 %).

##### ➤ Pour le BAPU

Il est un conseiller technique du Conseil d'Administration pour les questions cliniques et thérapeutiques.

Il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'établissement ainsi que des orientations techniques du service. Il veille au respect du règlement intérieur de l'association dans l'établissement.

Il a un double lien hiérarchique et fonctionnel avec tous les membres de l'équipe, composée de 6 personnes représentant 3.34 ETP.

Il est membre de l'équipe de Direction de l'association en tant que Directeur Médical du BAPU.

##### ➤ Pour le CMPP

Il occupe la place de premier consultant ou de référent médical d'un enfant.

Il élabore les bilans et suivis. Il a un rôle de référent auprès de l'enfant et de sa famille.

En lien avec le Médecin Directeur du CMPP il a un rôle de coordination de l'équipe autour de l'enfant et il est chargé de l'animation des synthèses.

Il a un rôle de responsable administratif concernant les enfants dont il est le référent.

Il participe de façon importante au fonctionnement institutionnel, et aux réunions de médecins qui seront organisées.

## Contenu du poste

### ➤ En tant que Directeur médical (BAPU)

Il anime les réunions institutionnelles de l'établissement.

Il participe aux côtés du Directeur d'association aux réunions du conseil d'établissement.

Il est le garant de la réalisation des objectifs fixés par la convention de dotation globalisée et assure le suivi et les remontées de l'activité.

Il assure la gestion quotidienne et l'organisation de l'équipe conformément au règlement intérieur.

Il travaille sur les procédures de prise en charge, organise la participation au travail en réseau.

Il participe aux commissions de recrutement.

Il participe aux rencontres avec les partenaires extérieurs en tant que de besoin.

Il définit avec les équipes le plan de formation.

### ➤ En tant que clinicien (BAPU et CMPP)

Il coordonne les synthèses et participe à l'élaboration des projets thérapeutiques.

Il coordonne et signe le projet individuel de chaque patient, personnellement ou par délégation à un médecin de l'équipe.

Il assure un travail clinique de consultation et de suivi thérapeutique au sein de son équipe.

Il est responsable de l'évaluation des pratiques en cohérence avec les dispositions législatives et réglementaires.

Il rédige et supervise les documents cliniques destinés aux structures extérieures.

Il est responsable du dossier médical.

Il est en lien étroit avec le Médecin Directeur du CMPP.

## Rémunération

Conditions d'embauche et salariales de la convention collective du 15 mars 1966

## Compétences requises

- Management d'une équipe pluridisciplinaire
- Utilisation des outils de la loi n° 2002-02
- Travail en réseau
- Elaboration et conduite d'un projet d'établissement
- Bonne connaissance de la construction psychique pris dans une interrelation avec son milieu familial
- Connaissance des pathologies mentales ou troubles psychoaffectifs chez les enfants et des pathologies psychiatriques chez les adultes, parents-enfant
- Bonne connaissance des professionnels de la même discipline et leur participation à un ou des réseaux
- Grande appétence pour le travail en équipe

## Merci d'adresser lettre de motivation et CV à :

Mme PINEAU, Présidente de l'association et/ou Monsieur LEMAITRE, Directeur Général

4 rue Raymonde bail 14000 CAEN

Tél : 02.31.53.35.70 Fax : 02.31.74.35.65

[siege@mialaret.asso.fr](mailto:siege@mialaret.asso.fr)